

Image not found or type unknown



Succession:vente d'un bien avant liquidation

Par **omer**, le **17/11/2009** à **18:29**

Bonjour,
La vente d'un bien indivis a été faite et le prix payé entre les mains d'un notaire. Le notaire refuse de donner la part à l'un des co-indivisaires qui la réclame, tant que la succession n'est pas intégralement liquidée.
En a-t-il le droit? Si non, quel recours a-t-on pour percevoir sa part?